DELIBERATION N° 2009/12-08 - ACTUALISATION DES TARIFS DES ANIMATIONS DE TREMPLIN JEUNES.

Rapporteur : Mme Véronique RAVON

L'opération « Tremplin Jeunes », créée par la délibération du Conseil Municipal n° 95/02-01 du 28 février 1995, issue du Contrat de Ville de Ludres, organise de 16h30 à 18h15 des animations pour les enfants des écoles élémentaires sous la forme :

- d'activités dénommées « Le Périclasse » depuis la rentrée scolaire de 1995, pour les niveaux CE2 à CM2 ;
- d'études surveillées renommées « Aide aux devoirs » depuis la rentrée scolaire de 1997, pour les niveaux CE1 à CM2.

Les tarifs des animations demandés aux familles, fixés par délibération du Conseil Municipal n°2005/12-03 en date du 12 décembre 2005 et applicables depuis le 1er janvier 2006 sont les suivants :

- 5,00 € par enfant pour une période variant de 6 à 10 semaines comprises entre les petites vacances scolaires, comportant une à quatre activités « Périclasse » choisies par semaine ;
- 2,50 € par jour choisi et par enfant pour l'aide aux devoirs (la séance dure 1h45).

Ces tarifs n'ayant pas fait l'objet de variation depuis le 1er janvier 2006, il est proposé de les actualiser. A compter du 1er janvier 2010, ces tarifs pourraient passer :

- de 5,00 € à 5,50 € pour les activités du « Périclasse » ;
- de 2,50 € à 2,60 € pour la séance d'aide aux devoirs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :
- de fixer le tarif des animations à :
  - 5,50 € par enfant pour une période variant de 6 à 10 semaines comprises entre les petites vacances scolaires, comportant une à quatre activités « Périclasse » choisies par semaine ;
  - 2,60 € par jour choisi et par enfant pour l'aide aux devoirs (la séance dure 1h45).
- de décider de leur application à compter du 1er janvier 2010.

L'encaissement de ces recettes sera imputé au compte 7067.